

**SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

Le Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur David LAMBION, Maire.

*Convocation du* : 29 mars 2024

*Étaient présents* : Mmes CHAPEAU Andgéliska, LEMESLE Sandrine, MM. BUQUET Thierry, FERON Guillaume, GODEFROY Noël, LAMBION David, MAUGER Philippe, RABAULT Jean-Louis.

*Absents* : Mme TETELIN Marion, MM. FLAMENT Gary, MARIN Benjamin,  
*Secrétaire de séance* : M. FERON Guillaume

**ORDRE DU JOUR** :

1. Procès-Verbal du conseil municipal du 12/02/2024 ;
2. Compte de gestion 2023 ;
3. Compte administratif 2023 ;
4. Affectation des résultats ;
5. Participations communales (inscription budgétaire) ;
6. Projets d'investissement ;
7. Subventions aux associations ;
8. Budget primitif 2024 et autorisation de virement de crédits ;
9. Taux d'imposition 2024 ;
10. Questions diverses.

**1 – PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/02/2024**

Le procès-verbal de la séance du 12 février 2024 a été lu, approuvé et signé par les conseillers municipaux.

**2 – COMPTE DE GESTION 2023**

*Délibération n° 8/2024*

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par M. LE GALL Lionel, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023***Délibération n° 9/2024*

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne participe pas au vote du compte administratif.  
Monsieur Jean-Louis Rabault prend la présidence de la séance.

Après examen du Compte Administratif 2023, Le Conseil Municipal

vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	451 250,00
	Réalisé :	331 548,66
	Reste à réaliser :	55 076,00
Recettes	Prévu :	451 250,00
	Réalisé :	91 077,21
	Reste à réaliser :	149 531,18

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 057 922,12
	Réalisé :	312 219,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 057 922,12
	Réalisé :	1 112 193,26
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-240 471,45
Fonctionnement :	799 973,96
Résultat global :	559 502,51

**4 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023***Délibération n° 10/2024*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	54 659,84
- un excédent reporté de :	745 314,12
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	799 973,96
- un déficit d'investissement de :	240 471,45
- un excédent des restes à réaliser de :	94 455,18
Soit un besoin de financement de :	146 016,27

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	799 973,96
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	146 016,27
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	653 957,69
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	240 471,45

**5 – PARTICIPATIONS COMMUNALES (inscription budgétaire et fiscalisation)***Délibération n° 11/2024*

Sur proposition de Monsieur le Maire, et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

⇒ décide d'inscrire au Budget Primitif 2024 :

- la participation communale au Syndicat du Collège de St Valery-en-Caux (5 472,65 €)
- la participation communale au SIVOS (57 298,86 €)

**6 – PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024***Délibération n° 12/2024*

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux l'inscription au budget primitif 2024 des projets d'investissement suivants, et demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Article	Objet	Montant TTC
2181-0000	Illuminations de Noël	1 500,00 €
231-0053	Travaux aménagement intérieur Mairie	42 076,00 €
2156-0085	Aménagement Défense Incendie	50 000,00 €
2116 – 0090	EGLISE Travaux mur de clôture, réfection de la couverture et remplacement des abat-sons	70 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>163 576,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ Décide l'inscription au Budget Primitif 2024 des projets d'investissement ci-dessus énoncés ;

**7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024***Délibération n° 13/2024*

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2024,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, de verser une subvention pour l'année 2024 à :

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Anciens Combattants	1 000,00 €
- Club St Christophe	2550,00 €
- Club de Gymnastique féminine	320,00 €
- Coopérative école Gueutteville-les-Grès	700,00 €
- Coopérative école GLG (participation aux voyages scolaires)	2 000,00 €
- Club St Samson de danses de salon	320,00 €
- Association de propriétaires pour lever un indice de cavité souterraine	1 000,00 €
- Banque Alimentaire	710,00 €
- ADMR	250,00 €
- ADMR l'Assiette	100,00 €
- Clic du Caux Maritime	100,00 €
- Association de Distribution Colis Banque Alimentaire	200,00 €
- Téléthon	200,00 €
- Amicale Sapeurs-Pompiers	200,00 €
	-----
	9 650,00 €

- Décide d'imputer ces dépenses à l'article 65748 du BP 2024.

### **8- BUDGET PRIMITIF 2024**

#### Délibération n° 14/2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

FONCTIONNEMENT : 969 031,69 €

INVESTISSEMENT : 405 745,45 €

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- Approuve le Budget Primitif 2024 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**9 – TAUX D'IMPOSITION 2024**

*Délibération n° 15/2024*

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition de 2024 des taxes directes locales et demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide :

- De maintenir les taux d'imposition, soit :

taxe d'habitation	5,56 % (taux applicable sur les résidences secondaires)
taxe foncière (bâti)	25,86 % (0,50 % + 25,36 % (taux départemental))
taxe foncière (non bâti)	11,01 %
Cotisation Foncière des Entreprise (CFE)	7,14 %

**10 – QUESTIONS DIVERSES**

- **Acceptation d'un don :**

*Délibération n° 16/2024*

Monsieur le Maire fait état d'un don de 600 € en chèque provenant de M. LEBOURG Baptiste.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Décide d'accepter le don de 600 € de M. LEBOURG Baptiste ;
- ⇒ Décide d'imputer cette recette à l'article 756 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

- **Assainissement non collectif :**

Monsieur le Maire a rencontré M. Thevenot, vice-président de la CCCA et le service de la CCCA. Les études d'assainissement doivent être refaites. Une réunion publique sera organisée. Les travaux ne commenceront qu'en 2026. Il est prévu la réalisation de 30 assainissements non collectif par an.

- **Permanences bureau de vote/Elections européennes (8 h à 18 h) :** Les conseillers municipaux établissent le tableau des permanences du bureau de vote.

- **Elagage des riverains :**

Monsieur le Maire a fait une visite du village avec M. Rossignol de la CCCA pour recenser les habitations qui nécessitent d'élaguer leur haie.

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ **Parking de la mairie :**

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a décidé de prendre en charge les travaux du parking de la Mairie. Mais aucune date de réalisation des travaux n'est fixée pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

LAMBION David, maire	FERON Guillaume 1er adjoint	RABAULT Jean-Louis 2 <sup>ème</sup> adjoint
BUQUET Thierry	CHAPEAU Andgélika	FLAMENT Gary <i>Absent</i>
GODEFROY Noël	LEMESLE Sandrine	MARIN Benjamin <i>Absent</i>
MAUGER Philippe	TETELIN Marion <i>Absente</i>	